

## Compte rendu CSE du 25 Juin 2020 (en visioconférence)

La réunion était présidée par Mr Le Gourrierec et Mme Viaud-Murat assistés de Mme Meens  
Présence de Madame Namias. Membre du Directoire en charge du pôle BDD (sur deux points à l'ordre du jour).

### ❖ VOTE DES AVIS

Il était encore prévu à l'ordre du jour de cette réunion, énormément d'avis concernant principalement des avis travaux et « Accueil Affaire de tous », mais également un, sur un rapprochement d'agence et un autre, sur un mandat à donner au secrétaire dans une action en justice, concernant une procédure en cours de cassation de l'ex instance du CHSCT.

Sur 17 avis travaux, 13 ont été favorables. Votée en 2016, une procédure en cassation à l'initiative de la Direction est toujours en cours. OUI, vous ne rêvez pas et pourtant celle-ci est déjà réalisée depuis un petit moment ! On ne va pas vous décrire cette procédure complexe, mais le Comité Social et Economique n'a pas donné mandat au secrétaire par 14 voix CONTRE (CFDT. CGC) et 09 voix POUR (Sud Solidaires et SU/UNSA) ...Nous laissons chacun interpréter ces résultats.

Concernant le rapprochement des agences de Châteauneuf sur Sarthe et Tiercé, la Direction a précisé qu'une priorité sera donnée aux salariés présents dans ces agences, et à défaut d'accord avec ces derniers elle fera appel à son vivier. La connaissance RH permettra alors d'avoir des profils adéquats et il en sera de même pour le poste de Directeur d'Agence.

### ❖ LES AUXILIAIRES D'ETE

Baisse significative du nombre d'auxiliaires d'été 37 dont 22 pour le réseau BDD et 15 pour les fonctions supports (80% étant des enfants du personnel)

La Direction est revenue vers les DC pour estimer leurs besoins en fonction du nouveau concept d'agences. Ce modèle a un impact sur le besoin en auxiliaires d'été, et pour la Direction il y a moins d'intérêt pour les postulants.

Les élus font remarquer que le manque de clarté et le manque de communication n'ont pas permis à tous les salariés de savoir quand leurs enfants pourraient postuler.

Vu les besoins remontés par les Directions Commerciales, la Direction n'a pas souhaité mettre en place une procédure lourde, et reconnaît qu'il a fallu s'adapter à cette période exceptionnelle du Covid-19 (on ne savait pas comment les accueillir récemment). Il faudra certainement revenir à l'ancienne procédure (adresse mail générique) pour éviter toutes les discussions. La Direction reconnaît qu'elle devra être plus rigoureuse à l'avenir.

Le DCP va être renforcé cet été de trois personnes : deux du DCAM et une du Middle Banca IARD pour faire face à l'activité qui n'a jamais cessée.

### ❖ BILAN SUR LES RECLASSEMENTS DES CONSEILLERS DE CLIENTELE

Au 31 Décembre 2018, il y avait 344 Conseillers de Clientèle à la CEBPL. Au 30 Mai 2019, il n'en restait plus que 88 dont 35 vont évoluer dans les prochaines semaines. Reste donc 10 CC en suspension de contrat pour absences longues durées, 13 vont partir en retraite d'ici fin 2021, 15 personnes bénéficient d'avis médicaux. **Il reste donc 15 situations à traiter.**

Yann Le Gourrierec a toujours dit que la marche à franchir pour ces salariés n'était pas très haute et qu'il estimait que 100% des CC pouvaient évoluer vers d'autres métiers et notamment celui de Gestionnaire de Clientèle. Il



retient seulement deux exceptions : les personnes partant en retraite d'ici 2021 et celles bénéficiant de raisons médicales avérées même si certains pourront évoluer en adaptant les attentes de l'entreprise. Nous pouvons quand même noter que 30% ont quitté l'entreprise et que la Direction a bien recensé 15 situations difficiles. Madame Viaud-Murat va les gérer mais il est hors de question pour l'entreprise de laisser en sommeil certains Conseillers de Clientèle. C'est de la responsabilité de l'employeur de les faire évoluer et de garantir leur employabilité. Même à quelques années de la retraite, il y a trop de changements dans l'économie pour ne pas investir sur eux. Voilà le message de l'entreprise.

**Si vous êtes concernés et si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter au plus vite les élus du Syndicat Unifié/Unsa.**

#### ❖ BILAN SUR L'AGENCE DE FLUX ET PERSONNES PROTEGEES

Un bilan est fait sur la première agence créée à Angers Les Plantes le 06 Décembre 2019. L'objectif était double, à savoir : servir tous les clients, tout en les accompagnants vers l'autonomie en faisant ainsi gagner du temps commercial aux autres agences de proximité, et être un lieu d'activité pour les personnes protégées.

On peut déjà noter que les opérations courantes ont très rapidement diminué dans les agences périphériques. 1500 clients sont venus faire une opération et 75% proviennent des agences les plus proches. Un client sur deux est une personne protégée ce qui veut dire que l'objectif de servir tout le monde est atteint. Une seule incivilité est enregistrée sur la période.

Cette création a permis de devenir un pôle de référence pour les personnes protégées, et a permis de développer des partenariats avec l'UDAF49 et CD49. La Direction est donc satisfaite et devrait valider ce pilote.

#### ❖ BILAN SUR LES TRANSFERTS DES PROFESSIONS LIBERALES DE SANTE DANS LES PORTEFEUILLES DES CAGP

Pour Madame Namias, l'appropriation par les CAGP est en cours et la crise du Covid-19 a accéléré cette appropriation. Ils ont contribué à la réalisation de 233 PGE et il n'y aucune alerte et donc aucune difficulté. Il faut donner du temps au temps, pour faire un bilan. La révolution culturelle sur le métier du Pro à la CEBPL est en marche et tous les salariés se sont investis.

Le métier de GCP doit être retravaillé (attentes, prise en charge du fonds de commerce...). Le sujet n'a pas été lancé à cause du Covid-19 mais il sera relancé à la rentrée.

#### ❖ POINT SUR LA SANTE, LA SECURITE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Plusieurs points étaient à l'ordre du jour notamment le Document Unique, le Bilan Social, le Bilan QVT

Nous n'aborderons pas ces points dans ce compte rendu car il devient très difficile d'engager une discussion avec la Direction sous prétexte que ces sujets ont été abordés dans une commission appelée CSSCT. On ne refait pas les débats, nous répond l'employeur sauf que cette commission n'est qu'une émanation du CSE. Les élus du Syndicat Unifié/Unsa ne partagent pas la même opinion et ils le déplorent. Il en va de la défense des salariés de pouvoir aborder sereinement de leurs conditions de travail avec l'employeur. Mais la Direction le veut-elle vraiment ?

### ***Bonnes vacances à tous***

*Vos représentants au CSE : Benoit BRIER, Marie Laure CRENN, Brigitte ECUYER, Catherine GERARD, Philippe LAFOURCADE, Fabienne LETHEREAU, Michèle NOUVEL, Valérie PAVIC, Agnès PERRAUT, Frédéric ROIGNANT, Loïc STEPHAN.*